



**Conseil départemental du Gard**  
333 chemin du Mas de Boudan  
30000 NIMES  
Tel/fax : 04 66 76 95 83/84  
Email : [cgt@gard.fr](mailto:cgt@gard.fr)  
Site : <http://cgtconseildepartementalgard.fr/>

Nîmes, le 19/02/2019

## COMPTE RENDU CGT DE LA CAP A DU 19 FEVRIER 2019

### **Présents :**

**Elus :** Madame GIANNACCINI, Madame CHAULET, Madame LAURENT-PERRIGOT, Madame NOGUIER

**Administration :** Monsieur PERRIGOT, Madame BARTHEZ, Madame BARRAL  
Monsieur HIENARD

### **Représentants du personnel :**

- CFDT : 4 pour 3 voix
- SUD : 2 pour 1 voix
- Sans étiquettes : 2 pour 1 voix
- CGT : 4 pour 2 voix

**Séance plénière :** Secrétaire adjoint : CFDT

### ➤ **Approbation du PV CAP A du 27/11/ 2018:**

Vote :

- Pour : CGT (1), CFDT (3), l'ensemble des élus et des représentants de la collectivité (5).
- Abstention : CGT (1), SUD (1)

Les nouveaux élus en CAP A n'ont pas été destinataires de ce procès verbal.

### ➤ **Question préalable à la séance :**

La CGT a demandé à ce que soit transmise la situation administrative des agents au 01/01/2019 ce qui a été accepté par l'administration.

➤ **Adoption du règlement intérieur de la CAP A**

La CGT interpelle l'administration sur l'article 18 du règlement pour que soit précisé qu'en cas de non atteinte du quorum, la CAP ne soit pas reconvoquée le même jour. L'administration a refusé de modifier le règlement.

Le règlement a été adopté à l'unanimité.

➤ **Détachement sur un emploi fonctionnel de DGS**

1 agent concerné, qui arrive sur notre département à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.  
Vote pour à l'unanimité

➤ **Mise à disposition**

3 agents sont concernés.

- L'un part en direction d'un club sportif professionnel du département
- Le second agent concerné va à la sous-préfecture
- Le troisième agent est mis à disposition du syndicat Sud Solidaire.

La CGT vote pour afin que les agents puissent mener selon leurs désirs le déroulement de leur carrière, le vote est favorable à l'unanimité, une discussion sur l'éclaircissement des prises en charge financières liées aux mises à dispositions a eu lieu, l'administration via monsieur PERRIGOT, a assuré la conformité financières pour le département de ces mises à dispositions.

Suite aux différentes questions des syndicats, l'administration s'est engagée à fournir la liste de tous les agents mis à disposition avec les structures concernées. L'administration a précisé que le remplacement de ces agents n'était pas systématique mais étudié au cas par cas.

La CGT sera attentive au remplacement des postes mis à disposition.

➤ **Demande de détachement**

4 agents concernés. Pour trois des agents, il s'agit de renouveler un détachement d'une structure hospitalière vers le Conseil Départemental du Gard. Pour le quatrième agent, il s'agit d'un détachement de notre administration vers un institut de formation.

Vote pour à l'unanimité.

➤ **Intégration après détachement**

1 agent concerné, qui souhaite être intégré dans le grade où il a été détaché.  
Vote pour à l'unanimité

➤ **Demande d'intégration**

1 agent concerné, qui vient d'un établissement hospitalier et qui souhaite être intégré directement au Conseil Départemental du Gard.

Vote pour à l'unanimité

➤ **Changement cadre d'emplois et intégration directe**

1 agent concerné, qui souhaite passé de sa filière et grade d'origine à un autre corps d'emploi, ceci dans un cadre de mobilité au sein de la fonction publique, car il répond aux critères, selon la loi de 2009,

Vote pour à l'unanimité.

➤ **Demande de disponibilité pour convenances personnelles**

2 agents concernés, un de la DRH, l'autre de la DGADS.

Après la question du devenir de ces postes par la CGT, il nous est dit que le poste de la DRH est « redéployé » sur une autre direction, il n'est donc pas remplacé dans le service où il était. Nous sommes toujours dans cette stratégie de réorganisation qui met à mal des services entier et où les agents peuvent penser qu'ils ne sont que des numéros de postes interchangeable.

La CGT soutient les agents dans leur demande de disponibilité. Par contre, elle désapprouve le redéploiement de ce poste qui va fragiliser le service de la DRH.

Nous votons pour à l'unanimité.

Les Elus CGT en CAP A.